AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -3-3-66 47...

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION MENSUELLE

ÉDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.
C. C. P. : LYON 9.430-12 TÉLÉPHONE (78) 37-20-56
Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

ABONNEMENT ANNUEL
15 F

24 Février 1966

1er Supplément au bulletin N° 65 de février 1966

INFORMATIONS

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POIRIER - En raison de l'abondance des attaques sur rameaux en 1965, de l'exceptionnelle précocité de la végétation et de l'évolution des germes de la maladie, il y a lieu d'envisager un traitement fongicide dès réception dans les plaines de la région Drôme-Ardèche, dès l'apparition des boutons floraux au sommet des bourgeons (stade C3 à D) dans les autres secteurs.

CLOQUE DU PECHER ET MONILIA DE L'ABRICOTIER - Les arbres se trouvant dès maintenant dans les stades les plus sensibles à ces maladies, le traitement conseillé par le bulletin du 12 février devra être renouvelé dès que les produits risqueront d'être lessivés par les précipitations, ou, à défaut de ce lessivage, dès l'apparition du blanc des pétales sur l'abricotier ou dès l'éclatement des bourgeons à bois sur pêcher.

GRANDE CULTURE

CHARANCON DE LA TIGE DU COLZA - Partout où la montaison sera commencée, un traitement devra être appliqué dès les premières journées ensoleillées et tièdes.

On utilisera en poudrage ou pulvérisation un des produits suivants: H.C.H., Lindane, Toxaphène, Dieldrine, Endosulfan, Parathion ou Diazinon.

ATTENTION AUX GELEES TARDIVES !

L'extrême avance de la végétation laisse craindre des dégâts de gelée d'autant plus probables que les stades sensibles des arbres fruitiers se placeront à une époque où des gelées préjudiciables se produisent presque annuellement.

Le matériel de protection devra en conséquence être révisé et mis en place cette année dès le courant du mois de mars.

On doit tout de même rappeler que la protection est inopérante à des températures inférieures à -7° dès que les pétales sont apparents.

A titre indicatif, nous signalerons les dates limites des fortes gelées (-10° et au-delà):

- Dans la région sud, le 23 février (-17° à Montélimar en 1948)
- Dans la région lyonnaise, le 12 mars (-10° à Lyon-Bron en 1931)
- Dans les vallées plus continentales, le 19 mars (-10° à Montbrison en 1955) exceptionnellement le 3 avril (-14° à Douvaine, en Hte Savoie en 1952).

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
A.PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles
P.LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX